



# Lettre

## @ Secteur Retraites

<mailto:ppihet@force-ouvriere.fr>

Le 6 décembre 2018 – N°156

- ▶ Réforme des retraites : une troisième phase de concertation est annoncée
- ▶ 100% santé : rencontre avec la DSS
- ▶ L'Assurance retraite et la MSA proposent un calculateur d'âge de départ à la retraite
- ▶ Le site Info retraite pour mieux comprendre le calcul de sa retraite

### Retraites

- ▶ Réforme des retraites : une troisième phase de concertation est annoncée

Le Haut commissaire à la réforme des retraites, Jean-Paul Delevoye a annoncé que les recommandations attendues pour fin janvier-début février vont être reportées, afin de pouvoir ouvrir un troisième cycle de concertation en février 2019.

Ce troisième temps «devrait être consacré à l'architecture financière du système : compensations démographiques, réserves des régimes, détournement de ce qui relève de la solidarité...»

Des « rencontres citoyennes » seront organisées au premier trimestre.

Une réunion multilatérale devrait se tenir fin janvier. Cette réunion annoncée, comme toutes les bilatérales depuis le début de la concertation sera l'occasion pour FO de continuer à présenter les revendications du Congrès de Lille, maintien des régimes existants et du code des pensions civiles et militaires .

### Complémentaire santé

- ▶ 100% santé : rencontre avec la DSS

Une rencontre avec la Direction de la Sécurité Sociale sur l'évolution des contrats responsables a été organisée au sujet du « 100% santé ».

En effet, les députés ont adopté le 26 octobre dernier l'article 33 du projet de loi de finances de la Sécurité Sociale visant au remboursement " reste à charge 0" de certaines prestations dans le domaine de l'optique, du dentaire et des audioprothèses. Le panier de soins sera très encadré et le dispositif entrera en vigueur entre 2019 et 2021. Selon les estimations il sera financé à hauteur de 750 millions d'euros par la sécurité sociale et 250 millions d'euros par les complémentaires santé. Les pouvoirs publics communiquent sur l'engagement des organismes complémentaires de ne pas augmenter les prix. Pour la ministre de la santé et des solidarités " le coût de cette réforme sur trois ans va être absorbé par l'augmentation naturelle des coûts de complémentaires chaque année". Cependant, l'impact d'une dépense de 250 millions d'euros pour les acteurs de la complémentaire santé qui collectent 36 milliards représente

un coût de 7,50 euros par an sur un contrat à 1000 euros. La question d'une telle transformation à cotisation inchangée se pose. L'impact financier pourrait donc être plus fort pour les seniors couverts par des complémentaires individuelles et les petits contrats. Les contrats collectifs seraient moins impactés.

A l'initiative de l'administration, les Organisations syndicales ont été reçues ce 8 novembre en fin d'après-midi.

Bien que nous nous adressions à la DSS et donc pas au « politique », nous avons confirmé quelques points de nos revendications :

- Utiliser le terme « 100% santé » est un abus de langage voire une tromperie que nous dénonçons.

Certes les trois postes de dépenses dont il est question sont indispensables, mais ils sont loin de faire 100% des dépenses de santé.

- Continuer à nier l'évidence de la répercussion du coût supplémentaire des complémentaires est également une manipulation politicienne. Comme celle qui fait croire que les provisions des complémentaires, obligation réglementaire, sont une « cagnotte » dans laquelle il suffit de piocher.
- Nous avons également à nouveau confirmé notre condamnation des « contrats responsables », qui dans les faits font passer d'une « sécu à 2 vitesses » à « une sécu à 3 vitesses ».

Pour les lecteurs, il est utile de rappeler le 4<sup>e</sup> de la lettre @ 150 du 26 juillet dernier qui reprenait les conclusions des études menées sur le sujet par un cabinet de courtage.

## Bon à savoir

### ► L'Assurance retraite et la MSA proposent un calculateur d'âge de départ à la retraite

Dans le cadre d'une démarche conjointe visant à développer une offre d'informations, accessible à tous, l'Assurance retraite et la Mutualité Sociale Agricole proposent à leurs assurés de découvrir en un clic leur âge de départ à la retraite. Les objectifs recherchés par cette démarche sont d'apporter une réponse fiable sur le calendrier, permettant ainsi aux assurés de mieux anticiper les démarches à accomplir. Ce service en ligne s'ajoute aux fonctionnalités déjà proposées aussi bien sur l'espace personnel de [www.lassuranceretraite.fr](http://www.lassuranceretraite.fr) que sur les espaces privés des sites internet des 35 MSA (suivi de dossier, consultation des trois derniers paiements, du relevé de carrière tous régimes, du montant déclaré, dispositifs de retraite anticipée...).

➔ Pour en découvrir les fonctionnalités, une vidéo est disponible sur le compte YouTube de l'Assurance retraite : <https://www.youtube.com/watch?v=LXJWOMVIRuw>

### ► Le site Info retraite pour mieux comprendre le calcul de sa retraite

Le site [www.info-retraite](http://www.info-retraite) propose une information graphique et pédagogique pour expliquer le lien entre l'âge de départ en retraite et le montant de la retraite. Une frise chronologique propose 5 paliers allant d'avant 62 ans jusqu'après 67 ans.

Pour en savoir plus :

➔ : [https://www.conseiller.info-retraite.fr/infographie-age-et-montant/?pk\\_campaign=infographie%20C3%A2ge%20et%20montant](https://www.conseiller.info-retraite.fr/infographie-age-et-montant/?pk_campaign=infographie%20C3%A2ge%20et%20montant)